



Règlement de la Circadienne des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre I : Articles pérennes

1 L'association 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est propriétaire de tous les droits, tenant et aboutissant à l'organisation des manifestations suivantes dans l'ordre du calendrier sportif annuel : Indoor Jeunes, Kilomile, Quadrathlon, 24 heures non-stop, Portes ouvertes, Interclubs de rentrée, Deux Jours d'Eppeville, Circadienne, Cross-country du Pont d'Allemagne. L'association, déclarée au Journal Officiel, affiliée, au fonctionnement démocratique soumis à élections annuelles, est représentée en toutes occasions par son président ou sa présidente, et à défaut son représentant ou sa représentante désignée en Conseil d'Administration.

2 L'épreuve de la Circadienne d'Eppeville se dispute sur un parcours allant du stade municipal à la zone de pêche et de loisirs du Pont d'Allemagne et leurs environs immédiats la matinée de la Toussaint.

3 Cette Circadienne s'adresse aux coureurs, randonneurs, jeunes, adultes, masculins et féminines. Aucune aide extérieure à eux-mêmes ne leur est autorisée hors les services de santé et de soins médicaux éventuels (bâtons nordiques interdits).

4 Le programme comprend :

- une épreuve d'un tour de circuit d'environ 6km ouverte aux coureurs à pied comme aux randonneurs.
- une épreuve de deux tours de circuit d'environ 12km ouverte aux seuls coureurs à pied.
- une épreuve de trois tours de circuit d'environ 18km ouverte aux seuls coureurs à pied.
- une animation pour jeunes uniquement sur le stade, sans classement.

5 Les engagements se feront à partir de la plateforme Klikego. Sur place seront possibles des engagements de dernière minute sous la responsabilité d'un juge arbitre.

6 Le contrôle des épreuves sera assuré par un jury de commissaires. Les secours seront organisés. Il y aura les commodités habituelles (vestiaires, douches, toilettes).

7 Un défibrillateur ainsi qu'un premier jeu de brancards seront prévus.

8 Les licenciés des fédérations reconnues par l'état seront autorisés à participer. Les non-licenciés aussi sous réserve de déposer un certificat médical d'aptitude au sport de compétition datant de moins d'un an ou de déposer un questionnaire de santé fourni par l'association, daté et signé.

9 L'organisation contracte une assurance légale pour l'ensemble de la manifestation mais décline toute responsabilité pour tout accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent, faux document ou accident dû au non-respect des consignes.

10 Une extrême correction tant physique que morale sera exigée de tous les concurrents au risque de mise hors-course possible dès la première infraction constatée. Le port de façon visible du dossard est obligatoire, côté poitrine, fixé par 4 épingles de sûreté. Tout athlète ne respectant pas cette règle sera mis hors course dès la première infraction.

11 Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet.

12 Aucun suiveur à bicyclette, à part les secours, n'est autorisé à suivre les concurrents.

13 A propos de toutes les images et de tous les classements : aucun participant n'y a droit de regard. Images et classements sont totalement du ressort et propriété de l'organisation.

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 13 décembre 2023 à Eppeville





Règlement de la Circadienne des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre II : Articles annuels

édition 2024

1 Horaire 2024 :

31 octobre 14h00 → préparation du circuit,
01 novembre 07h00 → réunion des bénévoles, café de bienvenue
07h30 → vérification du circuit, montage des barnums
08h00 → inscriptions sur place, distribution des dossards
09h15 → fin des inscriptions et distribution des dossards,
09h35 → briefing des concurrents,
09h30 → départ de la Circadienne,
09h40 → animation pour jeunes,
à partir de 09h50 → arrivées des concurrents de la Circadienne,
à partir de 11h30 → podiums, coupes,
à partir de 12h00 → rangements, démontages,
à partir de 12h45 → pot des bénévoles, casse-croûte,

2 En 2024 : les droits de participation sont fixés comme suit :

4€ pour les randonneurs marcheurs (même sur place),
8€ pour les coureurs (+ 2€ sur place),

3 Récompenses : randonneurs, médaille à chaque arrivant, coureurs, tee-shirt souvenir, coupes aux 3 premiers et 3 premières de chacune des 3 courses, coupe à chaque 1^{er} de catégorie Ufolep sur 12km et 18km. Boisson chaude à chaque participant en échange du dossard. Aucun prix en espèce ni tirage au sort.

24 En 2024, la date retenue pour organiser cette Circadienne est :

→ **Toussaint (1^{er} novembre) 2024**

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 13 décembre 2023 à Eppeville

Ayant pris connaissance du règlement affiché, chaque participant par son retrait de dossard, s'engage à le respecter, stricto-sensu.

